Zeitschrift: Wissen und Leben
Herausgeber: Neue Helvetische Gesellschaft
Band: 18 (1917)

Artikel: Le monde de demain au point de vue économique et social
Autor: Pury, H. de
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-750528

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE MONDE DE DEMAIN AU POINT DE VUE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

A mesure que la Grande Guerre tend vers son terme, à mesure qu'une nouvelle ère de paix peut être espérée par les peuples lassés des luttes sanglantes, les leçons et les expériences de la terrible école que fut cette guerre se dégagent peu à peu.

C'est une possibilité qui nous est actuellement offerte de reconstituer le monde sur de nouvelles bases, de créer une organisation qui, de fait, exclue les luttes fratricides, tant entre nations qu'entre classes et individus.

Au point de vue économique et social, il nous semble qu'un grand progrès peut être réalisé, dans le sens d'une détente, d'une pacification. Un des éléments de ce progrès, sur lequel il nous paraît utile aujourd'hui d'attirer l'attention, est la tendance à la coopération qui se manifeste actuellement et qui représente, à notre avis, si elle est bien comprise et bien organisée, la meilleure solution au problème économique et social qui se pose de plus en plus urgent. Que nous considérions ce qui se passe tant dans l'un que dans l'autre groupement des puissances en guerre, nous ne pouvons qu'être frappés de l'évolution extraordinaire qui s'est produite dans la mise en pratique, ou les essais de mise en pratique, de l'idée coopérative.

Que ce soit en Angleterre, en France, en Allemagne ou dans les petits pays neutres, tels que la Hollande et la Suisse, le principe de la coopération, fort mal vu, avant la guerre, dans les milieux industriels et commerciaux, se développe et prend corps peu à peu.

En Angleterre, le Président des „Trade Unions“ lui-même, dans un discours qui fit le tour de la presse mondiale, reconnaît que ce n'est pas à la lutte entre l'ouvrier et le capitaliste, mais à l'union toujours plus intime de ces deux forces, qu'appartient l'avenir. L'Allemand, avec son esprit d'organisation à outrance, cherche dans la coopération le moyen d'être prêt, dès que la guerre sera finie, à inonder le monde de produits industriels à si bon marché qu'aucune concurrence ne puisse lutter avec lui. Cela permettrait à l'Allemagne de rompre le cartel commercial des

Puissances Alliées, d'étouffer l'industrie et le commerce des Puissances neutres, de supprimer en fait toute concurrence, de telle façon que, vaincue par les armes, elle triompherait néanmoins dans la guerre économique.

Le syndicat coopératif de toutes les industries de produits chimiques qui, paraît-il, s'est constitué en Allemagne, véritable trust allemand des produits chimiques, en est un exemple et montre les résultats auxquels on tend par la coopération. Non seulement toutes les fabriques, grandes et petites, se sont réunies en un grand syndicat coopératif, mais les capitaux eux-mêmes ont été mis en commun, de telle sorte que cette association formidable disposerait de plus d'un milliard de capital. Il en résulte une organisation d'une puissance énorme, contre laquelle seules des organisations semblables faites en d'autres pays pourront lutter avec chances de succès.

En France, l'industrie de l'automobile et des branches qui s'y rattachent étudie aussi la mise sur pied d'un syndicat coopératif du même genre, et tous nos vœux accompagnent ces efforts.

Parmi les neutres, la Suisse surtout se trouve entre l'enclume et le marteau. Si elle veut rester neutre, comme elle doit le rester par le fait de l'évolution spéciale qui a été celle de son peuple depuis près de sept siècles, si elle veut échapper à l'écrasement de son industrie et de son commerce, elle n'a pas d'autre moyen que de recourir à l'organisation de cette industrie et de ce commerce en syndicats coopératifs.

Un essai dans ce sens, essai bien imparfait encore, a été tenté chez nous par la formation obligatoire des syndicats des diverses branches industrielles et commerciales, institués en suite de l'accord entre les Alliés et la Suisse, et en vue de faciliter le travail de la S. S. S. De même, diverses industries suisses, celle du chocolat par exemple, qui, depuis plusieurs années formaient d'importants groupements, ont encore développé leur entente coopérative en créant des organes centraux chargés de faire tous les achats de matières premières et de répartir les commandes entre les diverses fabriques.

A notre avis, l'organisation, sous la forme de syndicats coopératifs suisses, de toute notre industrie et de tout notre commerce est pour notre avenir économique une question de vie ou de mort. Les quelques lignes qui suivent, et que nous avons spécialement

écrites à l'intention de nos compatriotes, exposeront, dans les grandes lignes, la façon dont nous comprenons l'organisation de cette coopération nationale.

* * *

Comment conserver notre indépendance, notre neutralité commerciale et industrielle dans l'après-guerre? Comment éviter que des industriels et des commerçants étrangers ne profitent à nos dépens de notre situation spéciale? Comment éviter enfin que les ressources financières, qui ne pourront venir que de nous-mêmes, et que la main d'œuvre ne nous fassent défaut?

Si nous voulons conserver notre entière liberté d'action, il faut qu'après la guerre, comme pendant les hostilités, aucun des camps adverses n'ait à douter de notre loyauté parfaite et ne puisse suspecter que des produits portant la marque „suisse" soient des produits importés, ou fabriqués en Suisse par des étrangers. Il faut donc que les certificats d'origine aient une valeur effective que personne ne puisse contester. Il s'agit de trouver le moyen que, par ces temps malheureux où la parole donnée, la signature apposée, l'honneur des nations et des individus paraissent lettre morte, les faits eux-mêmes garantissent la valeur de nos certificats de fabrication et d'origine.

Si nous étudions la loi d'évolution qui régit le monde suivant un plan toujours le même, le progrès constant, nous constatons qu'au point de vue commercial et industriel l'évolution s'est poursuivie et, fait qui paraît anormal à première vue, a été accélérée par la guerre actuelle. Depuis bien des années, la petite industrie, le petit commerce ont dû céder la place à la grande industrie, aux vastes entreprises. La substitution, à l'industrie „familiale", au commerce patriarcal, du commerce et de l'industrie anonymes, organisés à grands renforts de capitaux, fut la cause principale du malaise social. Le changement s'était opéré trop rapidement, en vertu de préoccupations d'ordre purement commercial. Les intérêts de la majorité de nos concitoyens, ceux du manœuvrier, en ont souffert, ce qui a donné naissance à la lutte des classes, au mouvement socialiste longtemps inconnu chez nous.

Il est donc nécessaire, lorsqu'on examine le problème économique de l'après-guerre, de chercher le remède non seulement à

la situation nouvelle qui nous sera créée au point de vue strictement commercial et industriel, mais aussi le remède à la question proprement „sociale". A notre avis, les deux problèmes ne doivent pas être séparés, si l'on veut arriver à un résultat satisfaisant.

Or, l'état de guerre qui a renversé toute l'économie politique contemporaine nous permet de faire des constatations dont il faut savoir profiter et qui sont dignes de tout notre intérêt: aussi bien du côté des Alliés que de celui des Empires centraux, mais plus spécialement chez ces derniers, par le fait même du blocus qu'ils subissent, c'est le triomphe de la coopération. Coopération qui reproduit en grand, avec une organisation appropriée, la vieille institution des corporations des métiers, qui n'aurait pas dû être abandonnée, mais développée, renouvelée, suivant les besoins de notre temps.

Ce n'est que par l'organisation raisonnée de la coopération que la Suisse pourra résoudre les divers problèmes économiques et sociaux qui se posent actuellement; elle nous paraît répondre aussi bien aux nécessités de notre situation en face des groupements internationaux en formation, qu'aux craintes suscitées chez plusieurs par la question des ressources financières et de la main d'œuvre. Elle nous paraît, enfin, être aussi un acheminement vers la solution normale du problème social.

Dans ces quelques lignes, nous essayons de donner une idée générale du fonctionnement des syndicats coopératifs telle que nous le comprenons, en cherchant à faire ressortir comment, à notre avis, cette organisation résoudrait les trois problèmes mentionnés ci-dessus.

Mais, avant tout, qu'une chose soit bien entendue: une institution semblable ne peut avoir toute sa valeur d'action que si elle est indépendante de l'Etat et non organisée par lui. Ce ne serait donc point un acheminement vers l'étatisme tant redouté et avec raison. En fait, l'Etat n'interviendrait que par une législation ad hoc, telle, par exemple, que celle qui régit les groupements commerciaux et industriels, associations, sociétés anonymes, etc.

Nous prévoyons que toutes les industries, tous les commerces grands et petits, s'occupant du même genre d'article, ainsi que tous leurs organes (branches connexes, représentants, voyageurs,

directeurs, ingénieurs, employés, ouvriers, etc.) se grouperaient en un syndicat coopératif, tel, p. ex., que celui formé en Allemagne par tous les fabricants de produits chimiques; ce serait en somme une vaste société anonyme dont un organe central, fonctionnant comme conseil d'administration, dirigerait l'activité complète, tant financière que commerciale. Chaque industrie, chaque commerce, chaque individu ou groupe d'individus faisant partie du dit syndicat, serait au syndicat ce que sont les actionnaires dans une société anonyme, ou le commanditaire dans une société en commandite, etc. Tout achat, toute vente, tout payement se ferait par ou à ce conseil du syndicat.

Un organe central unique, composé de délégués nommés par les divers syndicats, qui lui même nommerait son comité directeur et qui serait semblable, sous certains rapports, à la S. S. S., servirait d'intermédiaire entre les divers syndicats, entre l'Etat et les syndicats, entre les organisations étrangères similaires qui pourraient se former et l'organisation suisse. En un mot, cet organe centraliserait, en dehors de l'Etat, toutes les questions touchant à la bonne marche de cette vaste coopérative.

Comme nous le disions plus haut, il ne nous est pas possible d'entrer dans les détails. Comment, p. ex., régler la question éventuelle de l'exportation de marchandises fabriquées avec des matières premières étrangères que l'un des groupements économiques ne voudrait pas admettre à l'importation ou ne voudrait nous livrer que contre garantie qu'elles ne seraient pas exportées dans les pays du groupement adverse? Cela et bien d'autres points sont des questions qui ne pouvent pas entrer dans notre cadre restreint et qui devront être touchées ailleurs. Mais dans ses grandes lignes, il nous paraît que le germe de cette organisation pourrait bien être dans les syndicats formés actuellement pour le fonctionnement de la S. S. S.

Voyons maintenant quels en seraient les avantages en regard des trois points essentiels mentionnés plus haut, soit:

1. Position économique de la Suisse en face de la situation économique internationale après la guerre.
2. Situation financière.
3. Question sociale et main d'œuvre.

I

La Suisse, placée entre les deux groupes de puissances adverses qui se préparent probablement, la paix signée, à se livrer une guerre économique intense, devra, sous peine d'être livrée pieds et poings liés à l'un des groupes en question, maintenir une neutralité stricte et loyale dans ses relations économiques. Les conventions telles qu'elles paraissent s'établir déjà peuvent faire supposer que la lutte économique sera acharnée et les échanges commerciaux réduits au strict minimum entre les deux groupes de puissances. Cet état de choses placera la Suisse neutre dans une situation plus difficile encore. Les traités d'établissement que nous avons avec nos voisins ne nous permettent pas d'empêcher leurs ressortissants de s'établir chez nous et de s'y livrer au commerce ou d'y fonder des industries. Notre législation actuelle est insuffisante pour délivrer les certificats d'origine tels qu'ils seront exigés de nous; même revue et corrigée, elle ne nous paraît pas susceptible de donner les garanties suffisantes.

Seule une organisation coopérative telle que nous la préconisons, excluant toute participation étrangère, peut donner ces „garanties suffisantes" aux deux groupes. Il est donc nécessaire de prévoir que ne pourront faire partie d'un de ces syndicats que les entreprises dont tous les membres sont d'origine et de nationalité suisses, dont les capitaux engagés proviennent de citoyens suisses ou de pays neutres.

La constitution de syndicats coopératifs suisses ainsi compris sera la garantie incontestable qui pourra être demandée pour toute exportation ou importation, les registres des membres des syndicats et des capitaux engagés pouvant être consultés en quelques instants au conseil du syndicat ou à l'organe central. Un certificat d'origine signé, p. ex. du conseil du syndicat et du conseil directeur central, sera une pièce contre laquelle aucune objection ne pourra être élevée, d'autant plus qu'il sera dans l'intérêt de chacun que les registres soient publics et à la disposition des agents commerciaux accrédités des groupes adverses. Aucune opposition ne pourra être faite à cette publication, la concurrence se trouvant supprimée par l'organisation même. La concurrence étrangère et surtout la concurrence des étrangers établis chez nous seraient en outre exclues de fait.

II

Au point de vue financier, l'institution de grands syndicats coopératifs présenterait naturellement une sécurité beaucoup plus grande que l'industrie ou le commerce privés. Ces placements à un intérêt souvent élevé deviendraient pour les Suisses des placements de tout repos, équivalant sous ce rapport à des placements en obligations de l'Etat ou des C. F. F. L'argent suisse trouverait donc, au pays, un emploi rémunérateur et, par suite, ne ferait pas défaut.

III

Admettons même que la guerre économique ne suive pas nécessairement la signature de la paix, que l'intervention de l'Amérique dans le conflit donne une autorité particulière à l'idéal des Etats-Unis et du libre échange, l'organisation de la coopération ne s'en imposerait pas moins, puisqu'elle est le remède ou le palliatif le plus efficace au mal social dont notre pays souffre autant et plus que bien d'autres.

La participation des employés, ouvriers, manœuvriers de toute classe aux bénéfices d'un syndicat coopératif (syndicat dans lequel la coopération par le travail sera reconnue au même titre que la coopération de l'argent, où le paiement des salaires sera normal), le fait que l'employé d'un syndicat se sentira, non un simple outil, mais une partie intégrante du syndicat, au même titre que ses chefs et que les bailleurs de fonds, qu'il comprendra que par son travail il le favorise ou lui porte préjudice, voilà autant de facteurs qui hâteront la solution de la question sociale.

L'ouvrier suisse, participant ainsi aux bénéfices dont une part lui revient, touchant un salaire élevé (par le fait que la suppression de la concurrence entre les diverses branches d'un même syndicat diminue les frais généraux et permet un bénéfice plus élevé pour un travail donné) l'ouvrier suisse, préférera rester au pays où le retiennent sa famille, ses habitudes, et la vie plus simple et moins chère.

L'union fait la force, et c'est en comprenant que *la coopération est l'union de toutes les forces nationales*, que le peuple suisse réalisera pratiquement sa belle devise:

Un pour tous, tous pour un.

C'est par l'union de toutes ses forces qu'une nation devient réellement invincible, tant sur le terrain militaire que sur le terrain économique et c'est par *l'union fraternelle de tous ses enfants que l'union de toutes ses forces peut se faire.*

Il est donc nécessaire que, dans l'organisation coopérative nationale, la coopération embrasse l'ouvrier lui-même, il faut qu'elle devienne un rouage naturel et essentiel de la vie de la nation.

On pourra traiter d'utopiques les idées que nous allons encore émettre, cependant nous sommes certains que le jour n'est pas éloigné où elles se réaliseront.

L'être humain, même dans le tout jeune âge de son évolution, doit conserver toujours son libre arbitre; il doit être laissé à même de faire ses expériences. L'asservissement à des lois absolues et rigides, aussi bien que l'amollissement produit par une assistance publique exagérée, qui seraient le résultat d'un état régi par un *communisme absolu*, supprimeraient l'exercice de ce libre arbitre, nécessaire aux expériences qui permettent l'évolution des êtres.

La fraternité humaine nous ordonne cependant, de supprimer autant que possible, par une sage législation, les causes de souffrance. L'une des principales, dans la classe ouvrière, est le mauvais emploi du gain. Sans faire disparaître cette cause, dont les effets sont souvent nécessaires à l'évolution de l'être encore jeune, une bonne organisation coopérative nationale arriverait à en atténuer les conséquences. Nous allons essayer d'exposer comment:

De par la coopération syndicale, nationale d'abord, universelle ensuite, sur les bases indiquées plus haut, il serait possible aux syndicats d'acheter les matières premières très en gros, par conséquent à des prix plus bas. Si, au lieu de se borner à acheter ainsi les matières premières nécessaires à leur industrie, les dits syndicats achetaient aussi, ou se bornaient même à échanger par l'entremise de l'office central les marchandises nécessaires à l'entretien général de *tous les membres du syndicat*, le bailleur de fonds, comme l'ouvrier, l'employé comme le patron bénéficieraient des prix de gros. Les coupons des actionnaires aussi bien que les salaires des ouvriers seraient payés en „bons“ sur un entrepôt général du syndicat dont ils feraient partie, et où toutes les denrées de première utilité leur seraient remises.

Il en résulterait que seuls les *bénéfices réels* de l'ouvrier et du bailleur de fonds seraient payés en argent et cela encore après déduction d'un 0/0 donné qui serait affecté à l'épargne, l'assurance vieillesse, mort ou accident.

Il ne nous est pas possible, dans les limites de cet article, d'entrer dans les détails d'une telle organisation, ni d'en faire ressortir les multiples avantages. Comme nous le disions plus haut, c'est l'affaire des spécialistes en la matière.

Notre seul but, en écrivant ces lignes, était de lancer cette idée, d'attirer sur elle l'attention de ceux qui, par leur position dans le monde, peuvent prendre en mains son étude approfondie et son exécution pratique.

NEUCHATEL H. de PURY

□□□

DEN UNBEKANNTEN BRÜDERN

Von A. ATTENHOFER

Fern im Schleier, der vom Schnee gewoben,
Schwankt ein Schatten, schwer und dämmerhaft — —
Wieder näher — — jetzt vom Sturm umstoben,
Der die Formen gierig weggerafft.

Komm heran, mein Bruder, der du schreitest
In der Trübnis überm weißen Feld,
Heimatwünsche schon verzagend breitest
Durch die Einsamkeit der kalten Welt.

In die Wärme, die aus Leid geboren,
Will ich hüllen deine Wanderpein.
Die im Dämmer irren, die in Nacht verloren,
Heiß ich Brüder; sie sind wahrhaft mein!

□□□